



TARIFICATION DES AVIS & CONTROLES DE CHARGES D'URBANISME / D'URBANISATION

Révision 2025

N° Poste	Grille de tarification des prestations	HTVA
« AVIS URBANISME »		
1	Analyse des équipements "privatifs" de gestion de l'eau - Nombre d'«Unités de logement» : 1 à 2 - Projet supérieur à 2 «Unités de logement» et/ou - projet (dont projet industriel, ...) et/ou > 250 et < ou égal 1.000 m ² imperméabilisés (hors réunions d'accompagnement) - Projets > 5 «Unités de logement» et/ou - projet (dont projet industriel, ...) et/ou > 1.000 m ² et < ou égal à 3000 m ² imperméabilisés (hors réunions d'accompagnement) - Projet > 10 «Unités de logement» et/ou - projet (dont projet industriel, ...), et/ou > 3000 m ² et < ou égal à 5000 m ² imperméabilisés (hors réunions d'accompagnement) - Projet > 20 «Unités de logement» et/ou - projet (dont projet industriel, ...) et/ou > 5000 m ² imperméabilisés (hors réunions d'accompagnement) - Projet > 50 «Unités de logement» (hors réunions d'accompagnement)	Non prévu 329.31 € 526.89 € 658.61 € 790.33 € 1 317.22 €
2	Analyse des équipements publics ou communautaires (conception hydraulique, conformité au CSC Qualiroute, métré, équipement, etc.)	65.12 €
2.1	- Forfait d'ouverture de dossier - Supplément pour l'analyse du réseau d'égouttage et/ou voie artificielle d'écoulement (Aqueduc) et/ ou Eau de surface ordinaire (fossé) à rétrocéder à la Commune :	
2.2	- Tranche 1 : jusqu'à 10 m de réseau - Tranche 2 : de 11 m à 20 m - Tranche 3 : de 21 m à 100 m - Tranche 4 : + 100 m si + 500 m à définir selon l'importance du projet	Tranche 1 : 230,87 € Tranche 2 : 10 €/m compl. Tranche 3 : 8 €/m compl. Tranche 4 : 5 €/m compl.
2.3	- Supplément pour l'analyse des ouvrages de gestion de l'Eau (Station de pompage / Bassin d'orage / Ouvrage d'infiltration , etc) pour tout projet de + 2 UL ou de + 250 m ² (hors réunions d'accompagnement)	355,19 € par ouvrage
3	Supplément (selon profil de technicien / profil de responsable projets) pour réunions d'accompagnement, nouvelle présentation d'un projet modifié, dérogations et/ ou dispenses de raccordement, SEI, infiltration	81,32 €/H ou 105,25 €/H selon profil
« AVIS INDUSTRIEL »		
4	Rejet en eau de surface, hors Wapi, ou avis simples (existence de conditions sectorielles, ...)	Non prévu
5	Avis complexe (€ par dossier)	346.35 €
6	Avis très complexe : (€ par dossier) + Heures supplémentaires sur base des prestations réalisées	346.35 €
« CONTRÔLE DE RACCORDEMENT »		
7	Contrôle de raccordement d'un tiers sur le réseau public ou communautaire (hors réunions d'accompagnement ou revisite si non conforme)	230.87 €
8	Supplément pour le contrôle de raccordement d'un tiers sur le réseau public ou communautaire (hors réunions d'accompagnement) :	Supplément par raccordement Tranche 1 : 100 € Tranche 2 : 75 € Tranche 3 : 50 €
	- Tranche 1 : de 2 à 5 raccordements - Tranche 2 : de 5 à 10 raccordements - Tranche 3 : + 10 raccordements	
« CONTRÔLE DE CHARGES D'URBANISME »		
9	Contrôle général des charges d'urbanisme, (équipements et réseaux divers) - Forfait d'ouverture de dossier - Nombre d'«Unités de logement» : 1 à 2 - Projet supérieur à 2 «Unités de logement» et/ou - projet (dont projet industriel, ...) et/ou > 250 et < ou égal 1.000 m ² imperméabilisés (hors réunions d'accompagnement) - Projets > 5 «Unités de logement» et/ou - projet (dont projet industriel, ...) et/ou > 1.000 m ² et < ou égal à 3000 m ² imperméabilisés (hors réunions d'accompagnement) - Projet > 10 «Unités de logement» et/ou - projet (dont projet industriel, ...), et/ou > 3000 m ² et < ou égal à 5000 m ² imperméabilisés (hors réunions d'accompagnement) - Projet > 20 «Unités de logement» et/ou - projet (dont projet industriel, ...) et/ou > 5000 m ² imperméabilisés (hors réunions d'accompagnement) - Projet > 50 «Unités de logement» (hors réunions d'accompagnement)	0.00 € 215.23 € 537.22 € 805.83 € 805.83 € 1 880.27 €
10	Supplément pour le contrôle du réseau d'égouttage et/ou voie artificielle d'écoulement (Aqueduc) et/ou dans une eau de surface ordinaire (fossé) à rétrocéder à la Commune: - Tranche 1 : <= 10 m - Tranche 2 : de 11 m à 20 m - Tranche 3 : de 21 m à 100 m - Tranche 4 : + 100 m si + 500 m à définir selon l'importance du projet	Tranche 1 : 230,87 € Tranche 2 : 15 €/m compl. Tranche 3 : 10 €/m compl. Tranche 4 : 8 €/m compl.
11	Supplément pour le contrôle d'ouvrage de gestion de l'Eau public ou communautaire (station de pompage / bassin d'orage / ouvrage d'infiltration , SEI, etc) pour tout projet de + 2 UL ou de + 250 m ² imperméabilisés (hors réunions d'accompagnement)	473,58 € par ouvrage
12	Supplément pour réunions d'accompagnement selon profil de technicien / profil de responsable projets	81,32 €/H ou 105,25 €/H selon profil